

2013RP-14

Le prix unique du livre – leçons à tirer de l'expérience dans différents pays européens

Ejan Mackaay

Rapport de projet
Project report

Montréal
Août 2013

© 2013 Ejan Mackaay. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.
Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO

Partenaire majeur

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Partenaires corporatifs

Autorité des marchés financiers
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Scotia
Bell Canada
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Financière Sun Life, Québec
Gaz Métro
Hydro-Québec
Industrie Canada

Investissements PSP
Ministère des Finances du Québec
Power Corporation du Canada
Rio Tinto Alcan
State Street Global Advisors
Transat A.T.
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École de technologie supérieure (ÉTS)
École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
Institut national de la recherche scientifique (INRS) McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

ISSN 1499-8610 (Version imprimée) / ISSN 1499-8629 (Version en ligne)

Le prix unique du livre – leçons à tirer de l'expérience dans différents pays européens¹

Ejan Mackaay²

Résumé

Cette étude vise à examiner les enjeux et les effets prévisibles d'une politique de prix unique du livre au Québec, à la lumière de l'expérience vécue dans plusieurs pays européens.

La réflexion sur la protection du livre en tant que véhicule de la culture doit englober les nouvelles façons de produire et de distribuer des contenus à lire que les consommateurs traitent comme des substituts au livre. Cette protection s'articule en cinq objectifs plus précis : la diversité, la diffusion territoriale, le prix abordable, le conseil au lecteur et la participation du public.

Le marché du livre, comme d'autres industries, vit une vague d'innovations visant la réduction des coûts par la recherche des rendements d'échelle et des avancées techniques.

La vague d'innovations et la concurrence qui s'ensuit touchent notamment les librairies indépendantes. Une politique de prix unique du livre peut aménager un peu, mais non arrêter, la concurrence faite aux librairies indépendantes. Elle aurait, en théorie, le potentiel d'assurer aux librairies indépendantes les revenus leur permettant d'assurer un large assortiment de livres. Rien n'assure cependant en pratique que la marge bénéficiaire, si elle existe, soit effectivement employée à cette fin.

Une politique de prix unique du livre aurait dans l'immédiat l'effet de réduire la concurrence par les prix, véhicule principal d'entrée des innovations dans le marché. Si le Québec voulait s'inspirer en cette matière de l'expérience vécue

¹ Mes remerciements à Abraham Hollander, de Cirano, pour l'aide apportée dans cette étude.

² Fellow, Cirano, Professeur émérite, Université de Montréal.

ailleurs, il aurait intérêt à s'aligner sur des pays dont les caractéristiques ressemblent aux siennes : la Belgique et la Suisse, comme petits pays partageant une grande culture avec de gros voisins; les pays scandinaves, qui doivent faire face aux grandes distances en diffusant leurs valeurs culturelles au sein de petites populations. Ces pays, sauf la Norvège, n'ont pas opté pour le modèle du prix unique pour la protection du livre.

Ce texte indique les enjeux d'une politique du prix unique du livre. Aux politiciens de décider comment les enjeux doivent être pesés et la décision prise.

SOMMAIRE

Résumé	3
SOMMAIRE	5
Bref rappel historique du contrôle du prix du livre en Europe	7
Les visées d'une politique de prix unique	9
Les effets prévus du prix unique	11
Ce qu'on observe	15
<i>La place de la librairie indépendante</i>	15
<i>La « subvention croisée »</i>	16
<i>La librairie en ligne</i>	16
<i>L'offre de nouveaux titres</i>	17
<i>Le prix du livre</i>	18
<i>Le livre numérique</i>	19
Conclusion.....	20
Bibliographie.....	22

Une politique de prix balisé de livres neufs, comme il en est proposé au Québec sous le nom de « prix unique du livre », fait partie d'un éventail de mesures préconisées pour protéger le livre comme bien culturel. L'argument sous-jacent est que le livre n'est pas un bien comme les autres, qu'une économie de marché ouverte tendrait à en appauvrir l'offre de manière inacceptable et qu'une intervention dans les prix peut éviter ce résultat indésirable. Des politiques de contrôle du prix du livre, sous forme d'accords sectoriels ou de législation, ont été pratiquées dans bon nombre de pays européens et continuent à l'être dans plusieurs d'entre eux. Jusqu'à tout récemment, on n'en trouvait pas en dehors de l'Europe.

En Europe, l'unanimité n'est plus faite sur l'à-propos d'une politique de contrôle du prix du livre. Bon nombre d'études de la question y ont été faites. Dans ce qui suit, il convient, dans un premier temps, de rappeler brièvement l'historique du « prix unique » du livre en Europe. L'expérience des pays européens peut apporter des leçons utiles aux Québécois en ce que certains, comme la Finlande, la Suède et la Norvège, connaissent, comme le Québec, la dispersion de la population sur de vastes territoires et que d'autres, dont la Belgique et la Suisse, constituent de petites communautés ayant une ou plusieurs langues communes avec des voisins qui sont nettement plus nombreux à les parler (le néerlandais et le français, dans le cas des Belges, l'allemand, le français et l'italien, dans le cas des Suisses), ce qui est, de nouveau, une situation que connaissent bien les Québécois³.

Nous devons préciser, deuxièmement, ce qu'on entend au juste protéger par une politique de prix unique et quels autres moyens ont été préconisés à cette fin. Ce qui nous intéresse en troisième lieu est de savoir dans quelle mesure ces moyens sont aptes à assurer la protection recherchée et à quel coût ils peuvent le faire : les effets prévus. Nous devons regarder, en quatrième lieu, ce qu'on observe dans la réalité du marché du livre; nous puiserons dans les études européennes pour appréhender le vécu des régimes. Dans cette appréciation, nous prendrons en considération comment l'évolution récente des technologies de transport, d'information et de communication change la donne. Dans une courte conclusion, nous tirerons les leçons de ces travaux.

³ La pertinence de ces critères est soulignée dans Appelman 2002H.

Bref rappel historique du contrôle du prix du livre en Europe

La pratique du contrôle du prix du livre en Europe remonte à loin. Dès 1837, au Danemark, un accord sectoriel entre éditeurs et libraires établit un système de prix fixe pour les livres. En Allemagne, un régime semblable a été instauré en 1888, en Grande-Bretagne, en 1900, aux Pays-Bas, en 1923.⁴ Les accords allemand, néerlandais et britannique ont été étendus aux pays limitrophes de même langue (l'Autriche et la Suisse germanophone, pour le premier; la Flandre, pour le deuxième; l'Irlande, pour le troisième).

À partir des années 1970, ces accords commencent à être vus par certains avec de plus en plus de méfiance comme des entraves intolérables à la concurrence, alors que, pour d'autres, ces entraves se justifient par l'intérêt supérieur de la protection de la culture, dont les livres seraient des véhicules privilégiés. Dans un arrêt de principe de 1984⁵, la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg, a déclaré illégaux les trois accords mentionnés dans la mesure où ils constituent des entraves au commerce transfrontalier que cherche à assurer le droit de l'Union. La Cour a cependant laissé la porte ouverte à des politiques de contrôle du prix du livre à l'intérieur des pays membres.

À la suite de la décision de la Cour de Luxembourg, les prix des livres ont été libres en Belgique, bien que les milieux intéressés aient entrepris, mais sans succès à ce jour, plusieurs initiatives visant à faire adopter une loi instituant le prix unique⁶. En remplacement des accords sectoriels et à la suite d'études circonstanciées⁷, les Néerlandais ont institué, en 2005, un régime national de prix unique pour les nouveaux livres, comme les Allemands l'avaient fait en 2002, les Autrichiens en 2000. La décision de la Cour de 1984 a libéré l'Irlande du contrôle de prix pratiqué par les Britanniques et le pays n'en a plus depuis. En Grande-Bretagne elle-même, la pratique de l'accord sectoriel, le *Net Book Agreement*, a continué jusqu'à son abandon, en 1995, par les gros joueurs du marché du livre et a été déclarée contraire à l'intérêt public par une décision de la *Restrictive Practices Court*, sous la plume du juge Ferris, le 13 mars 1997⁸. En

⁴ Données provenant de : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/prix-livre/prix-1.htm#historiq> .

⁵ Affaire de la VBVB (association pour la promotion du livre flamand), arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 1984/01/17, C-43/82 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:61982CJ0043:FR:NOT>).

⁶ Pour l'historique, voir par exemple Habrand 2007.

⁷ Appelman 2002B.

⁸ In re Net Book Agreement 1957 (M and N), *Times Law Reports* 20/3/1997. Voir Utton

1962, la même Cour avait jugé que le *Net Book Agreement* méritait une exemption du droit de la concurrence comme étant dans l'intérêt public⁹. Depuis 1995, le prix du livre est libre en Grande Bretagne.

La France a connu un développement un peu différent. Avant 1969, il y avait une pratique de prix suggéré par l'éditeur et imprimé sur la couverture du livre. Ces prix étaient généralement respectés par les libraires; il n'y avait pas de concurrence sur les prix. La FNAC a fait son entrée sur le marché du livre en 1974, offrant de très vastes éventails de livres à des prix escomptés de 20%; d'autres grandes surfaces ont emboité le pas¹⁰. En février 1979, l'arrêté Monory a interdit la pratique du prix suggéré pour y substituer le « prix net ». L'hécatombe parmi les petites librairies qui a suivi tous ces changements a amené le législateur à intervenir pour instituer, en 1981, par la « loi Lang », un régime permettant de petits escomptes seulement (5%) sur le livre neuf. La Cour de justice de l'Union européenne, par un arrêt rendu en 1985, a accepté cette loi sur le territoire national pour autant qu'elle n'entrave pas le mouvement de livres importés¹¹.

Le sud de l'Europe connaît le prix unique du livre par législation : la Grèce (1977), l'Italie (2001), l'Espagne (1974) et le Portugal (1996). La Hongrie, le Luxembourg, la Norvège et la Slovénie connaissent un régime de prix fixe par accord sectoriel. La plupart des autres pays de l'Union européenne non déjà mentionnés, soit Chypre, la Finlande, la République tchèque, les trois républiques baltes, l'Islande, la Pologne, la Suède, ainsi que la Suisse n'en connaissent pas. Pour ce qui est des pays scandinaves, la Finlande ne connaît plus de prix fixe du livre depuis 1971, la Suède depuis 1970. Au Danemark, un débat a fait rage vers la fin du siècle dernier dans le milieu du livre sur l'à-propos du maintien du système de contrôle du prix. Le débat a abouti à la suppression du contrôle à partir de 2011.

Ce court survol fait voir des divergences profondes en Europe sur la question du prix unique du livre, la moitié des pays ayant adopté un tel régime, l'autre moitié ayant libéré les prix. À sa face même, on ne peut tirer, de

2000, 115; Dearnley 2002, 19.

⁹ Re *Net Book Agreement* 1957[1962] 3 *All ER* 751, LR 3 RP 246.

¹⁰ Perona 2010, 34.

¹¹ *Affaire Leclerc*, arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 1985/7/25, C-299-83, Rec.1985, p. 2515 (http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!CELEXnumdoc&lg=en&numdoc=61983J0299).

l'expérience des Européens avec le prix unique du livre, une indication sans équivoque pour préconiser une telle politique au Québec.

Tableau récapitulatif

Pays connaissant le contrôle des prix par accord sectoriel	Pays connaissant le contrôle des prix par législation, avec l'année d'entrée en vigueur	Pays sans contrôle avec l'année de l'abolition du contrôle
la Hongrie	la Grèce (1977),	la Suède (1970)
le Luxembourg,	l'Italie (2001),	la Finlande (1971)
la Norvège	l'Espagne (1974)	le Danemark (2011)
la Slovénie	La France (1981)	l'Islande
	le Portugal (1996)	le Royaume-Uni (1995)
	l'Autriche (2000)	l'Irlande
	l'Allemagne (2002)	la Belgique
	Les Pays-Bas (2005)	la Suisse
		Chypre
		la République tchèque
		la Pologne
		la Lituanie
		la Lettonie
		l'Estonie

Les visées d'une politique de prix unique

Le but ultime d'une politique du prix unique du livre est de préserver l'accès au livre en tant que véhicule privilégié de la culture. Ce but ultime doit être particularisé en plusieurs objectifs intermédiaires plus précis. La politique doit viser :

- (1) à assurer l'offre d'une grande diversité de livres issus de la culture locale,
- (2) à les rendre disponibles partout sur le territoire national;
- (3) à maintenir des prix abordables;
- (4) à assurer la présence de services d'aide pour orienter les lecteurs potentiels vers des contenus pouvant les intéresser;
- (5) à assurer que le public participe effectivement à cet effort de diffusion de la culture¹².

Ces cinq objectifs, bien que précisant utilement le but ultime, doivent encore se traduire dans des mesures précises. Ainsi a-t-on préconisé des subventions aux éditeurs et aux auteurs; des prix littéraires pour les auteurs. Ces mesures ont déjà été adoptées au Québec et ne seront pas davantage discutées ici.

¹² Perona 2010, 40; Notenboom 2009, 8.

On a aussi jugé qu'un réseau de librairies et de bibliothèques bien garnies partout sur le territoire national pouvait contribuer aux cinq objectifs évoqués. Le maintien d'un tel réseau paraît un objectif intermédiaire opérationnel. Si l'on adopte comme cible le maintien d'un réseau de librairies, on est amené, par exemple, à s'inquiéter de la fermeture de librairies indépendantes sous l'effet de la concurrence¹³. Le maintien d'un réseau de librairies peut être promu par un autre train de mesures : subventions aux librairies et aux bibliothèques; politiques d'achat orientées vers des librairies agréées pour les bibliothèques publiques, les écoles et les agences publiques; réduction ou suppression de la taxe de vente sur les livres. Ces mesures sont également déjà en place au Québec. À ces mesures, s'ajouterait une politique de maintien des prix du livre, sous une forme ou une autre.

Présentée de cette façon, la problématique suscite d'emblée quelques interrogations. Quels livres doivent être pris en considération comme véhicules privilégiés de la culture ? Sans doute les œuvres de fiction en font partie; mais les manuels de fonctionnement d'appareils ? Si l'on exclut ces derniers, que penser des ouvrages pratiques de réparation, de jardinage, de cuisine, de placement de ses économies, d'instruction pour jouer un sport ? Faut-il considérer également les livres qui ne sont pas proposés sous forme principale de mots, comme les bandes dessinées ?

Si l'on inclut les ouvrages pratiques, il faut tenir compte des nouvelles formes, notamment numériques, dans lesquelles le contenu de ceux-ci tend de plus en plus à être proposé aux lecteurs grâce aux nouvelles technologies de l'information et à être accepté par eux comme substitut au livre papier. Ces nouvelles formes peuvent se limiter à l'image de la version papier du livre (pour les ouvrages de fiction notamment) ou à sa version audio, mais peuvent aussi comporter un contenu supplémentaire enrichi d'autres éléments, qui proposent des interactions (pour les livres d'enfants) ou l'accès à des données amplifiantes (pour des livres informatifs, autant des œuvres de non-fiction comme des biographies ou des ouvrages d'histoire, que des ouvrages pratiques). Cela les éloigne de la forme du support papier qui est la forme traditionnelle du livre.

Ces considérations mènent à la conclusion que le but ultime de protéger le livre comme véhicule de la culture doit être revu et élargi à la lumière des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Mais qu'est-ce qui est propre

¹³ Poort 2012, 25.

au livre, par opposition à la musique, aux vidéos de films et de séries télévisées ? Il nous semble que l'essentiel réside dans la lecture, c'est-à-dire le fait d'inviter le lecteur à un effort intellectuel de comprendre et de remplir de sens les mots rencontrés. Le but ultime évoqué s'élargit alors à celui d'assurer l'accès à des contenus à lire représentatifs de la culture. Les cinq objectifs particularisés doivent s'adapter à cette conception élargie. Assurer la participation du public, le cinquième objectif, veut alors dire proposer du contenu à lire suivant des formules que les lecteurs signalent comme commodes pour eux. Rendre disponible, le deuxième objectif, peut prendre une coloration fort différente dès lors que le support s'élargit au-delà du papier et englobe des contenus numériques livrables par l'internet.

Dans la conception élargie à laquelle nous parvenons ainsi, une politique de prix unique du livre intervient dans un coin qui se restreint à vue d'œil de l'univers du contenu à lire. Elle est un moyen parmi d'autres visant à protéger le livre papier, lui-même désormais un support parmi d'autres de contenus à lire, ce livre étant vendu en librairie, désormais une voie de distribution parmi d'autres. Il est temps maintenant de regarder de plus près les effets prédits d'une politique de prix unique du livre et ceux qu'on a observés dans la réalité.

Les effets prévus du prix unique

En accordant, en 1962, au *Net Book Agreement* une exemption du droit de la concurrence, la *Restrictive Practices Court* prévoyait des effets, à ses yeux néfastes pour l'intérêt général, qui résulteraient d'une décision d'invalider l'accord :

- le nombre de librairies indépendantes devrait diminuer;
- dans des librairies restantes, l'assortiment devrait être moins large et moins varié;
- les prix, sauf pour les ouvrages très populaires, devraient augmenter;
- moins de titres seraient publiés et les titres refusés par les éditeurs engloberaient des oeuvres à haute valeur littéraire ou scientifique¹⁴.

De l'avis de la Cour, ces effets pourraient être évités par une politique de contrôle des prix du livre.

¹⁴ Re *Net Book Agreement* 1957 [1962] 3 All ER 751, p. 781.

Le gouvernement français, ministère de la Culture et de la Communication, évoque, dans le rappel historique faisant partie d'un document sur site web intitulé « Prix du livre, mode d'emploi »¹⁵, tout un éventail d'effets qui résulteraient de l'abandon de la politique du contrôle des prix du livre :

- Diminution des prix et discount dans les magasins en ayant la possibilité financière avec la pratique de prix d'appel sur les livres de bonne vente;
- Expansion des ventes de ces magasins au détriment de la librairie en particulier pour les livres de bonne vente;
- Difficultés pour les libraires ne pouvant en faire autant vu leurs coûts et leur assortiment;
- Augmentation des prix de revient par diminution des tirages;
- Augmentation des coûts pour le libraire;
- Diminution de l'assortiment produit;
- Diminution de l'assortiment proposé;
- Diminution du montant des ventes en librairie;
- Généralisation de la recherche du seul livre de bonne vente;
- La librairie ne peut se « rattraper » en termes de taux de rotation sur les livres de bonne vente;
- Disparition de librairies;
- Concentration de la vente au détail;
- Segmentation de la distribution;
- Soumission progressive des éditeurs au débouché croissant des magasins pratiquant les prix les plus bas;
- Concentration éditoriale;
- Concurrence éditoriale accrue pour la promotion et l'accès aux magasins;
- Élévation des coûts;
- Augmentation des prix de vente;
- Diminution des ventes escomptées;
- Tendances à la hausse des prix contrebalançant les prix bas pratiqués par une partie des magasins.

¹⁵ <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/prix-livre/prix-1.htm#historiq>. Le site renvoie à François Rouet, *Le livre, mutations d'une industrie culturelle*, la Documentation française, Paris, 2000, p. 287. Dans le texte, les effets sont énoncés dans la terminologie du texte français.

Le scénario derrière la liste de ces effets pourrait être énoncé comme suit. Le fait d'instituer une politique de contrôle des prix du livre a pour effet d'écarter, ou du moins de réduire, la concurrence par les prix. Les joueurs du marché du livre se rabattront alors sur d'autres moyens de concurrencer, notamment la façon d'exposer et de publiciser les livres, l'éventail de ceux-ci disponibles en librairie, les conseils et services de commande offerts aux clients. Le prix du livre, plus élevé par suite du contrôle, permettrait aux libraires de garder en stock des livres qui se vendent relativement moins bien, en subventionnant leur coût avec les profits fait sur les gros vendeurs (« *subvention croisée* »). En outre, un assortiment riche de livres serait en soi un point d'attrait de la librairie.

Le prix plus élevé entraîne aussi une réduction de la demande pour les livres. L'ampleur de cet effet dépend de ce que les économistes appellent l'élasticité du prix. Pour différents pays européens, l'élasticité de la demande du livre se situerait à des valeurs entre -0,65 et -2,7¹⁶. Une élasticité de -0,65 voudrait dire qu'une augmentation de 10 pour cent du prix du livre entraînerait une réduction de la demande de 6,5 pour cent.

Inversement, l'abandon du contrôle des prix du livre, dans une situation où il y en a, ouvre la porte à la concurrence par les prix. Cela devrait se traduire par des prix plus bas pour l'acheteur du livre. Des différents moyens de concurrencer, la concurrence par les prix est sans doute la plus féroce. Elle permet, à ceux qui ont accès à des rendements d'échelle ou à des innovations technologiques réduisant les coûts de production ou de distribution du livre, de proposer des livres à des rabais très importants. Ces rabais permettent à de nouveaux venus – par exemple, des marchands non spécialisés dans le commerce du livre, des chaînes de libraires étrangères – à faire leur entrée sur le marché national du livre. Les nouveaux venus pourraient sortir des sentiers battus du milieu du livre, en se concentrant sur des livres gros vendeurs dont le roulement paraît assuré, sans toucher aux livres qui se vendent moins bien.

Le marché du livre est sensible à la réalité des auteurs vedettes¹⁷. Les revenus tirés de livres sont très inégalement repartis, avec quelques auteurs vedettes tirant le gros lot et la plupart des autres recueillant des miettes¹⁸. Cette

¹⁶ Appelman 2002B, 45; Canoy 2006, 12; Perona 2010, 53.

¹⁷ Rosen 1981.

¹⁸ Poort 2012, 32.

réalité vaudrait pour les prestations artistiques en général¹⁹. On a pu se rendre compte tout récemment de la puissance d'une superstar, lorsque le livre *The Cuckoo's Calling* d'un novice du nom de Robert Galbraith, qui avait un roulement modeste, s'est transformé du jour au lendemain en bestseller mondial lorsqu'il a été révélé qu'il était en fait l'œuvre de JK Rowling.

La concurrence des nouveaux venus pratiquant des prix à grand rabais risque de faire mal notamment aux petites librairies indépendantes qui n'ont pas accès aux rendements d'échelle donnant lieu à des rabais importants à l'achat ou à l'usage rentable des nouvelles technologies. Sous l'effet de la concurrence, leur vente des bestsellers se rétrécit, et avec elle, leur marge bénéficiaire, ce qui les amènera à réduire leurs fonds, avec l'abandon progressif des livres qui ne roulent pas bien, même s'ils représentent une valeur culturelle indéniable pour les connaisseurs. Le savoir-faire du libraire spécialisé tendrait alors à se perdre progressivement. Le rétrécissement continue jusqu'à la fermeture de certaines librairies indépendantes ou leur intégration dans des chaînes de librairies, qui, elles, ont accès aux rendements d'échelle. Survivent seulement les indépendants qui changent leur « plan d'affaires », en se spécialisant dans des niches (le livre du voyage; vente sur l'internet) ou en combinant la librairie avec d'autres biens et services (comme le bistro). Globalement, on devrait observer une concentration croissante dans l'industrie de la distribution du livre. Pour les éditeurs, cette dynamique conduirait à une politique à focaliser sur les livres à succès assuré et à prendre moins de risque avec la publication de livres à valeur moins sure. Dans cette branche également, on devrait observer une concentration grandissante.

L'ouverture à la concurrence conduirait à une expérimentation plus soutenue de nouvelles méthodes de présentation, de production et de distribution de contenus à lire. Le succès éventuel de celles-ci serait de nature à accentuer la concurrence faite au livre papier.

Dans le même temps, le livre est un moyen de divertissement. À ce titre, il est en concurrence avec d'autres moyens de divertissement, tant le spectacle que des enregistrements de musique et de vidéo. Si le livre doit soutenir la concurrence de ceux-ci, l'accès au livre doit être, pour d'éventuels lecteurs débutants et pour les lecteurs occasionnels, aussi facile qu'aux autres moyens de divertissement. Il serait futile de vouloir protéger un bien culturel dont les

¹⁹ Voir par exemple Scherer 2001.

usagers visés se détournent pour cause d'accès malcommode (objectif 5 de participation).

Ce qu'on observe

La place de la librairie indépendante

Les pays connaissant un contrôle du prix du livre ont une densité nettement supérieure de librairies à ceux qui n'en connaissent pas. En 2002, la France et les Pays-Bas, pays au prix contrôlé, avaient 1,69 et 1,29 librairies par 10 000 habitants, alors que la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni et la Flandre, pays au prix libre, en avaient de 0,44 à 0,81 par 10 000 habitants. Le Danemark, pays en transition à l'époque d'un régime de contrôle vers un régime libre, en avait 0,84²⁰.

Pour les Pays-Bas, une étude de 2009 rapporte que le nombre de librairies est relativement stable, mais que la proportion des librairies tenant un fonds de plus de 2000 titres distincts diminue sur la période 2005-2008²¹. La part de marché des librairies indépendantes a décliné en 2008 et de nouveau en 2011²². En Grande-Bretagne, pays sans contrôle des prix, le nombre de librairies indépendantes a décliné d'environ 1500, en 2006 à près de 1100 en 2011²³. Dans ce pays, la part des librairies indépendantes dans le marché du livre a décliné de 28 pour cent à 11 pour cent sur la période 1995-2005²⁴.

Dans le même sens, dans les pays connaissant le contrôle, en 2004, 60 pour cent des ventes de livres passaient par la librairie, alors qu'en Finlande, qui n'en connaît pas, ce taux était de 39 pour cent²⁵. Un rapport sur l'ensemble des pays scandinaves en 2011 confirme cet effet : en Norvège, où le prix du livre est toujours contrôlé, la part des ventes de livres en librairie était toujours autour de 60 pour cent, alors qu'elle était autour de 30 pour cent en Finlande, de 20 pour cent en Suède, et déclinant de 70 à 50 pour cent de 2003 à 2011 au Danemark, à mesure que le pays se défaisait de son système de contrôle²⁶.

²⁰ Appelman 2002B, 101, Appelman 2002H, 593.

²¹ Notenboom 2009, 46.

²² Poort 2012, 35, 36.

²³ Nouvelle diffusée par la BBC : <http://www.bbc.co.uk/news/entertainment-arts-15149546>.

²⁴ OFT 2008, 44.

²⁵ Stockman 2005, 28.

²⁶ Nordic 2012, 5.

La « subvention croisée »

Dans le scénario esquissé ci-dessus, les librairies indépendantes sont censées financer les titres qui roulent moins bien avec les profits engendrés par les gros vendeurs, et ainsi maintenir une offre variée de titres. Les chiffres fournis ci-dessus au sujet des Pays-Bas montrent une réduction du fonds moyen des librairies et font craindre que l'argument de la « subvention croisée » soit trop rose. Les auteurs fournissent plusieurs explications²⁷. Même sans le contrôle des prix, les libraires pourraient pratiquer une certaine mesure de soutien aux débutants et autres projets risqués, en pariant que parmi eux se trouve un gros vendeur, le succès étant difficile à estimer à l'avance; la librairie peut vouloir maintenir sa réputation grâce à une offre variée de titres. En admettant que les profits supplémentaires soient suffisants pour financer des titres qui marchent moins bien, rien n'assure qu'ils soient effectivement employés à cette fin. Par ailleurs, le contrôle des prix vise la baisse de prix, la hausse. Les livres gros vendeurs sont vendus au plus bas prix possible; pour les livres moins en demande, cependant, les librairies pourraient bien pratiquer une marge substantielle pour financer leur plus long séjour sur les tablettes. Ce prix plus élevé irait à l'encontre de l'objectif de l'accessibilité des titres à haute valeur culturelle, sans que le prix unique n'y change quoi que ce soit.

La librairie en ligne

On peut s'attendre à ce que le recours aux librairies en ligne augmente partout, en raison de leur commodité, mais que cela soit plus répandu dans les pays sans contrôle que dans ceux qui en connaissent. Sur la période 2005-2008, la part des librairies sur l'internet aux Pays-Bas, pays connaissant le contrôle du prix du livre, n'a cessé d'augmenter et dépassait les 10 pour cent déjà en 2008²⁸. Au Royaume-Uni, pays sans contrôle du prix du livre, cette part était déjà de 11 pour cent en 2005, à égalité avec les librairies indépendantes²⁹, alors qu'en 2007, les librairies en ligne dépassaient, avec 20 pour cent du marché, les librairies indépendantes, qui n'en avaient plus que 10³⁰. Les librairies en ligne ont continué à élargir leur part de marché au Royaume-Uni, avec 25,4 pour cent

²⁷ Canoy 2005, 36 (conclusion); Ploeg 2004, 16.

²⁸ Poort 2012, 33.

²⁹ OFT 2008, 44.

³⁰ Fishwick 2008, 369.

en 2010, 30,4 pour cent en 2011 et 37,7 pour cent en 2012³¹. En Allemagne, les librairies en ligne étaient décalées d'au moins quatre pour cent par rapport au Royaume-Uni sur la période 2005-2008³². Même en France, la part de la librairie en ligne était en progression à 17 pour cent en 2013, mais toujours derrière la part des librairies indépendantes, à 23 pour cent³³. Aux États-Unis, 44 pour cent des livres sont achetés en ligne en 2012, 39 pour cent en 2011, 25 pour cent en 2010³⁴.

Aux Pays-Bas, les librairies en ligne proposent un choix de livres qui se compare à celui des 10 pour cent de librairies les mieux garnies³⁵. Un rapport de 2012 relève que 34 pour cent des acheteurs néerlandais se sont renseignés sur l'internet au sujet des livres à acheter, ce qui dépasse le pourcentage de ceux qui se renseignent en librairie³⁶. Cette observation laisse entendre que les librairies en ligne peuvent convenablement renseigner les clients sur des livres à acheter. Elles peuvent en outre proposer un vaste choix de titres, notamment ceux dont le roulement plus lent ne justifierait pas la présence sur des tablettes des librairies indépendantes (thèse d'Anderson de la longue traîne (*long tail*)³⁷.

L'offre de nouveaux titres

Les prévisions sur l'évolution du marché du livre en l'absence de contrôle du prix, évoquées à la section précédente, faisaient craindre le tarissement de nouveaux titres. Les observations semblent contredire cette crainte : au Royaume-Uni, pays sans contrôle de prix, il y avait une nette progression du nombre de nouveaux titres publiés, alors qu'en Allemagne, pays connaissant le contrôle des prix, ce nombre était plutôt stable³⁸; aux Pays-Bas, il y avait une

³¹ UK & US Book Sales - Sources of Purchase - 2010-2012, <http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-US-Book-Sales-Source-of-Purchase-2010-2012.pdf>

³² OFT 2008, 81.

³³ Observatoire 2013, 2.

³⁴ http://www.the-digital-reader.com/2013/08/07/breaking-news-youre-still-buying-books-online/#.UgKqIRZw_Wk ; UK & US Book Sales - Sources of Purchase - 2010-2012, <http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-US-Book-Sales-Source-of-Purchase-2010-2012.pdf>.

³⁵ Notenboom 2009, 46.

³⁶ Poort 2012, 33.

³⁷ Anderson 2007; 2012.

³⁸ OFT 2008, 43, 78; Davies 2004, 45; Notenboom 2009, 29, 46; UK Titles Published 2001-2012 <http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-Titles-Published-2001-2012.pdf> .

progression modeste, mais régulière de 2005 à 2008; un rapport sur la Suisse, pays sans contrôle des prix, montre une régulière progression de 1980 à 2009³⁹.

Le prix du livre

Les prévisions évoquées à la section précédente indiquent que le prix moyen du livre sera plus élevé là où il y a contrôle que là où il n'y en a pas. Le rapport sur les pays scandinaves se conforme à cette prévision pour 2011, en indiquant que les prix sont plus élevés en Norvège que dans les autres pays scandinaves, où il n'y a pas de contrôle⁴⁰. Un rapport britannique montre une baisse régulière des prix de 2001 à 2005, incluant une baisse très significative du prix des gros vendeurs, en dessous du prix atteint sous le régime de contrôle⁴¹; un autre, disponible sur le site des libraires britanniques, montre la même tendance pour la période 2003-2012⁴². Le même rapport indique que les prix affichés par les producteurs ont monté, mais ajoute qu'il faut tenir compte des escomptes accordés aux détaillants et qui varient de 35 à 65 pour cent, et qui se répercutent sur les prix au détail⁴³.

Un expert britannique respecté, Francis Fishwick, met en doute la tendance à la baisse des prix du livre britannique et croit, au contraire, déceler une hausse dépassant celle des prix à la consommation⁴⁴. L'auteur lui-même avoue ne pas pouvoir indiquer si la hausse qu'il croit observer est liée à l'abandon de contrôle des prix ou à une autre cause, comme la publication de livres plus chers⁴⁵. Il invite à des recherches plus poussées pour clarifier le point. Les recherches devraient expliquer comment les prix plus élevés coexisteraient avec plus de nouveaux titres, plus d'exemplaires vendus et des marges bénéficiaires de plus en plus serrées pour les libraires britanniques, comparativement à d'autres pays observés dans un rapport de 2008⁴⁶.

³⁹ France Livre 2013, 1.

⁴⁰ Nordic 2012, 4, tab. 2.3.

⁴¹ OFT 2008, 51; Charles 2008, 24.

⁴² UK Book Sales - ASP v RRP Discount - 2003-2012

<http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-Book-Sales-ASP-v-RRP-Discount-2003-2012.pdf> .

⁴³ OFT 2008, 51; Charles 2008, 22.

⁴⁴ Fishwick 2008.

⁴⁵ Id., 374.

⁴⁶ Charles 2008, 10, 12; UK Titles Published 2001-2012

<http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-Titles-Published-2001-2012.pdf> .

Le livre numérique

Le livre numérique peut être un complément ou un substitut du livre papier. Les chiffres disponibles actuellement semblent indiquer que la croissance du livre numérique se fasse en partie au détriment du livre papier vendu en librairie indépendante. Il importe donc de regarder l'évolution du livre numérique.

On s'attendrait à ce que la percée du livre numérique soit plus prononcée dans les pays sans contrôle, où la pression concurrentielle et donc la tendance à innover sont les plus fortes. Pour le duo Pays-Bas-Flandre, les chiffres semblent se conformer à cette thèse. En 2012, le livre numérique occupait 1,5 pour cent du total des livres vendus dans la zone néerlandophone, en 2013 le chiffre s'établit à 2,1 pour cent. De ce volume, environ 40 pour cent provient de la Flandre, le reste, des Pays-Bas⁴⁷. Or, les populations sont d'environ 6,3 M et 16,7 M respectivement, ce qui veut dire que les Flamands forment environ 27 pour cent des néerlandophones. Il faut conclure que les Flamands achètent proportionnellement plus de livres numériques que les Néerlandais. La somme consacrée annuellement aux livres toutes espèces confondues est comparable dans les deux groupes : pour 2011, c'est 35,1 € par citoyen en Flandre, 35,3 € aux Pays-Bas⁴⁸.

Pour savoir où s'en va le livre numérique, il est utile de se tourner vers les États-Unis. Sur la période 2008-2012, la vente de livres numériques a augmenté de 10 M à 457 M d'exemplaires, une croissance fulgurante⁴⁹. En 2012, cela représentait 21,7 pour cent du marché américain du livre⁵⁰. Pour la plupart des éditeurs, cela représente désormais une part significative des revenus. Quatre éditeurs sur cinq produisent maintenant des versions numériques de leurs livres; la majorité le fait pour plus de la moitié de leur catalogue⁵¹. Le marché est cependant en développement, en ce qu'une fraction seulement des livres imprimés mais qui n'étaient plus courants avait été en format numérique. Seulement 18 pour cent des éditeurs avaient converti trois quarts ou plus de

⁴⁷ Données fournies à l'auteur par Davy Hanegreefs, de l'organisation flamande *Huis van het Boek* (Maison du livre).

⁴⁸ Données empruntées à VVB 2012; KBb 2012.

⁴⁹ <http://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/industry-news/bea/article/57390-bea-2013-the-e-book-boom-years.html>

⁵⁰ http://www.the-digital-reader.com/2013/07/07/ebooks-now-3-of-the-french-book-market/#.UgKg_xZw_Wk

⁵¹ Aptara 2013, 1, 7.

leurs fonds⁵². Bon nombre d'éditeurs continuent à produire des versions imprimées d'abord et à en faire des éditions numériques parallèles⁵³. Seule une minorité s'est lancée dans des livres numériques enrichis⁵⁴. Un rapport néerlandais de 2012 prévoit que les livres numériques enrichis auraient un avantage comparatif sur le livre papier pour les livres destinés aux enfants, les livres de divertissement non-fiction et les livres informatifs non-fiction⁵⁵.

Si la tendance vers le numérique qui a lieu aux États-Unis se manifeste, avec un certain décalage, également au Québec, il faut s'attendre à une concurrence accrue pour la librairie indépendante. L'expérience acquise à l'étranger suggère que le livre numérique puisse s'ajouter au livre papier plutôt que de le remplacer. Pour lire un livre numérique, il faut être confortable avec l'usage des tablettes ou des lecteurs spécialisés, ce qui n'est pas forcément acquis pour les lecteurs plus vieux⁵⁶. Néanmoins, la facilité d'accès au livre numérique constitue un facteur de poids, qui pourrait être renforcé par un prix « agressif ».

Conclusion

Le tableau d'ensemble qui se dégage de notre étude indique que, pour comprendre le livre en son contexte, il faut considérer le contenu à lire au-delà du support papier traditionnel. Dans cet univers, les coûts d'impression sur papier évoluent rapidement, comme le font les modes de distribution et les contenus à lire, qui ne sont plus pensés forcément en termes du support papier. Dans cette évolution, la librairie traditionnelle n'occupe qu'un coin du marché. Sa protection visée par le prix unique ne contrôle qu'une partie de l'univers du contenu à lire, partie qui se rétrécira avec le temps.

La réflexion doit englober la question de savoir comment les nouveaux modes de production et de diffusion du contenu à lire peuvent remplir les cinq objectifs énoncés au début du texte : la diversité, la diffusion territoriale, le prix abordable, le conseil au lecteur et la participation du public. Les indices dont nous disposons nous paraissent montrer que l'expérimentation effrénée de

⁵² Aptara 2013, 18.

⁵³ Aptara 2013, 19.

⁵⁴ Aptara 2013, 35.

⁵⁵ Poort 2012, 58

⁵⁶ Bakker 2013.

nouveaux modes de diffusion et de production produisent de nouveaux modèles d'affaires que les consommateurs sont prêts à accepter comme alternatifs valables au modèle du livre papier diffusé en librairie.

Dans ce contexte, le prix unique du livre promet certes d'aménager une certaine protection des librairies indépendantes. Mais la concurrence est seulement amenuisée. Même dans les pays qui contrôlent le prix du livre, la part de marché des librairies indépendantes se rétrécit. On observe, comme dans d'autres secteurs soumis à la concurrence où les acteurs cherchent les rendements d'échelle et l'innovation, que les petits joueurs qui survivent ont réussi à adapter leurs plans d'affaires, en se spécialisant dans des niches ou en se regroupant de manière à atteindre les rendements d'échelle.

Une politique de prix unique du livre aurait, en théorie, le potentiel d'assurer des fonds variés de livres en librairie, ou du moins d'y contribuer, mais rien ne garantit que le prix contrôlé soit en pratique utilisé à cette fin. La politique de contrôle des prix du livre a cependant pour effet immédiat de retarder l'entrée sur le marché de joueurs voulant proposer, au moyen de prix « agressifs », des innovations dans la production ou la distribution. Ces innovations pourraient pourtant bien offrir, sur plusieurs points, des avantages ou des compléments valables par rapport aux librairies traditionnelles dans la poursuite des cinq objectifs.

En cherchant à maintenir des valeurs culturelles véhiculées par les livres, ou plus généralement des contenus à lire, le Québec pourrait vouloir s'inspirer de l'expérience vécue ailleurs. Dans cette optique, il aurait intérêt à s'inspirer de pays dont les caractéristiques ressemblent aux siennes : la Belgique et la Suisse, comme petits pays partageant une grande culture avec de gros voisins; les pays scandinaves, qui doivent faire face aux grandes distances en diffusant leurs valeurs culturelles au sein de petites populations. Ces pays, sauf la Norvège, n'ont pas adopté le modèle du prix unique pour la protection du livre.

Ce texte indique les enjeux d'une politique du prix unique du livre. Aux politiciens de déterminer comment les enjeux doivent être pesés et la décision prise.

Bibliographie

- Anderson 2007 Anderson, Chris, *The Long Tail*, London, Random House Business Books, 2007
- Anderson 2012 Anderson, Chris, La Longue Traîne, (traduction d'un article paru à l'origine dans Wired 12.10 (2004)
<http://www.internetactu.net/2005/04/12/la-longue-traîne/>
- Appelman 2000B Appelman, Marja D. et Andries van den Broek, *Boek en markt: effectiviteit en efficiëntie van de vaste boekenprijs*, The Hague, CPB/SCP, 2002 (en néerlandais avec un résumé en anglais; Livre et marché: effectivité et efficience du prix fixe du livre)
- Appelman 2000F Appelman, Marja, Fixed Book price, dans: *A Handbook of Cultural Economics*, Ruth Towse (dir.), Cheltenham, Edward Elgar, 2003, pp. 237-242;
- Appelman 2000H Appelman, Marja et Marcel Canoy, « Horses for courses : why Europe should not harmonise its book policies », (2002) 150 *De economist* 583-600;
- Appelman 2000W Appelman, Marja, « De weerbarstige praktijk van de vaste boekenprijs », (2002) 24 *Tijdschrift voor Politieke Economie* 61-73 (en néerlandais; la pratique récalcitrante du prix fixe du livre)
- Aptara 2012 Aptara, *Revealing the Business of eBooks - The Fourth Annual eBook Survey of Publishers*, Falls Church, VA, USA
<http://ww3.aptaracorp.com/lp/landingpages/4thebooksurveyregister.html>
- Bakker 2013 Bakker, Niels, *Digitaal lezen – wie doen het al? - Een SMB-dieptestudie naar het profiel van de e-boekenlezer en de leesbeleving van de e-reader, tablet en laptop*, Amsterdam, Stichting Lezen, 2013 (en néerlandais; Lire digitalement – qui le fait déjà – Une étude en profondeur de SMB du profil du lecteur numérique et de l'expérience de lecture sur lecteur numérique, sur tablette et sur portable),
http://lezen.nl/index.html?spsearch=&age_group_id=0&menu_item_id=2001&sp1=111
- Canoy 2006 Canoy, Marcel, Jan C. Van Ours et Frederick Van Der Ploeg, The Economics of Books, dans: *Handbook of the Economics of Arts and Culture, Volume 1*, Victor Ginsburgh et David Throsby (dir.), Amsterdam, North-Holland, 2006, pp. 721-761;
<http://www.cesifo-group.de/portal/pls/portal/docs/1/1188804.PDF>
- Charles 2008 Charles, Sarah et Tim Ingle, *Bookselling: International Market Comparisons - A Benchmark Study of Profitability*, rapport, A report for The Booksellers Association of the UK and Ireland, 2008,
<http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/Booksellers-International-Market-Comparisons-21-11-08.pdf>

Mackaay – Prix unique du livre

- Davies 2004 Davies, Stephen, Heather Coles et autres, *The Benefits from Competition: some illustrative UK cases*, rapport, Centre for Competition Policy, University of East Anglia, 2004, pp. 31-45; www.berr.gov.uk/files/file13299.pdf ;
- Dearnley 2002 Dearnley, James et John Feather, « The UK Bookselling Trade Without Resale Price Maintenance An Overview of Change 1995-2001 », (2002) 17 *Publishing Research Quarterly* 16-31
- Fishwick 2008 Fishwick, Francis, « Book Prices in the UK Since the End of Resale Price Maintenance », (2008) 15 *International Journal of the Economics of Business* 359-377
- France Livre 2013 France Livre, Suisse, Paris, 2013
<http://www.francelivre.org/Ressources/Les-marches-du-livre-etrangers2>
- Habrand 2007 Habrand, Tanguy, *Le prix fixe du livre en Belgique, Histoire d'un combat*, Bruxelles, Éditions Les Impressions Nouvelles, 2007
- Hjorth-Andersen 2000 Hjorth-Andersen, Christian, « A Model of the Danish Book Market », (2000) 24 *Journal of Cultural Economics* 27–43
- KBb 2012 Koninklijke Boekverkoopersbond (Association royale néerlandaise des marchands de livres), rapport annuel 2012 (en néerlandais)
http://www.boekbond.nl/wp_new/userfiles/uploads/2013/06/jaarverslag_KBb_2012.pdf
- Nordic 2012 *Nordic Book Statistics Report 2011*, Stockholm, 2012
<http://forlaggare.se/sites/default/files/Nordic%20Book%20Statistics%20Report%202011.pdf>
- Notenboom 2009 Notenboom, A., C. Schrijvershof et R. Goudriaan, *Evaluatie van de Wet op de vaste boekenprijs - Een kwantitatieve analyse*, La Haye, Aarts De Jong Wilms Goudriaan Public Economics bv (APE), 2009, (en néerlandais; Évaluation de la *Loi sur le prix fixe du livre*)
http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=0CEIQFjAD&url=http%3A%2F%2Fwww.kvb.nl%2Fstream%2Fvbp-eval-2010-ape-wetensch-onderzoek-aug-2009&ei=5K3VUa69M-bx0wHd9oDIBQ&usq=AFQjCNHJ9AxFfSZFI71BaP5zRmDkB4MnTQ&sig2=Jmg-NBi1m28W8NZ8_ghpXg&bvm=bv.48705608.d.dmQ
- Observatoire 2013 Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre, *Le secteur du livre : chiffres-clés 2011-2012*, Paris
<http://www.francelivre.org/Ressources/Le-livre-en-France/Chiffres-cles>
- OFT 2008 OFT, *An Evaluation of the Impact upon productivity of ending resale price maintenance on books*, Londres, Office of Fair Trading, OFT981, 2008,
http://www.offt.gov.uk/shared_offt/economic_research/oft981.pdf
www.offt.gov.uk/advice_and_resources/resource_base/economic-research
- Perona 2004 Perona, Matthieu, *Essai de mesure de l'élasticité-prix de la demande de livre et de disques en France 1960-2003*, Paris, thèse, 2004
- Perona 2010 Perona, Matthieu et Jérôme Pouyet, *Le prix unique du livre à l'heure*

Mackaay – Prix unique du livre

- du numérique*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2010
- Ploeg 2004 van der Ploeg, Frederick, « Beyond the Dogma of the Fixed Book Price Agreement », (2004) 28 *Journal of Cultural Economics* 1–20
- Poort 2012 Poort, Joost, Ilan Akker et autres, *Digitally binding - Examining the feasibility of charging a fixed price for e-books*, Amsterdam, IVIR; SEO economic research, 2012,
http://www.ivir.nl/publications/vaneijk/Digitally_binding.pdf
- Rosen 1981 Rosen, Sherwin, « The Economics of Superstars », (1981) 71 *American Economic Review* 845-858
- Scherer 2001 Scherer, F.M., The Innovation Lottery, dans: *Expanding the Boundaries of Intellectual Property : Innovation Policy for the Knowledge Society*, Rochelle Cooper Dreyfuss, Diane Leenheer Zimmerman et Harry First (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2001, pp. 3-21
- Stockman 2004 Stockman, Doris, « Free or fixed prices on books - Patterns of book pricing in Europe », (2004) 11 *The Public Interest* 49-64
- Stockman 2005 Stockman, Doris, Niklas Bengtsson et Yrjö Repo, The Book Trade in Finland - From author to reader — support measures and development in the book trade Figures and tables updated in December 2005, Helsinki, Ministry of Education and Culture; DSNBY Repo, 2006, www.nordicmedia.info/The-Book-Trade-in-Finland.pdf;
http://www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2000/liitteet/The_book_trade_in_Finland_pxivitys_2006.pdf?lang=en
- Utton 2000 Utton, Michael, « Books Are Not Different After All: Observations on the Formal Ending of the Net Book Agreement in the UK », (2000) 7 *International Journal of the Economics of Business* 115-126
- VVB 2012 Vereniging Vlaamse Boekverkopers, Jaarverslag 2011 (Association flamande des marchands de livres), rapport annuel 2012 (en néerlandais)
<http://www.boekenvak.be/sites/default/files/VVB%20Jaarverslag%202011.pdf>